

09-01-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 9 JANVIER 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

001-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 5, 12 et 14 décembre 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Groupe Ultima – Paiement de la prime d'assurance générale (111 565 \$);
6. Adoption des taux de taxation des différents règlements d'emprunt;
7. Adoption du Règlement n° 340-2017 sur la tarification des services municipaux;
8. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal (750 \$ avant taxes);
9. Renouvellement d'adhésion à la Chambre de commerce (196 \$ avant taxes);
10. Renouvellement du contrat de publicité dans la revue Le Valois : 6 parutions, 2 pages (2 706,00 \$);
11. Bureau d'accueil touristique – Contribution municipale (5 000 \$);
12. Adhésion à la FQM 2017 (3 926,98 \$ avant taxes);
13. Nomination de trois représentants, dont un élu municipal, au conseil d'administration de l'OMH;
14. Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2017 et engagement municipal (4 331 \$);

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Renouvellements d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie (2 x 250 \$ avant taxes);

VOIRIE

16. Limite de vitesse à l'approche du restaurant Benny - Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Renouvellement d'adhésion à la CARA (200 \$);
18. Audit quinquennal d'une installation de production d'eau potable – Mandat à Beaudoin Hurens inc. (9 800 \$);
19. Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) - Nomination d'une élue pour y siéger et d'un substitut;
20. AQLPA – Programme *Changez d'air! 2.0* : Nouveau programme 2017-2018-2019;

URBANISME

21. Renouvellement d'adhésion collective à l'Association québécoise d'urbanisme (495 \$ avant taxes);
22. Renouvellements d'adhésion à la COMBEQ (350 \$ + 225 \$ + 140 \$ avant taxes);
23. Adoption du Règlement n° 337-2016 ayant pour effet d'amender le Règlement n° 490-90 constituant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois Paroisse (tracé future voie de circulation);
24. Avis de motion - Règlement n° 338-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96 relatives au marché aux puces extérieur;
25. Adoption du 2^e projet de règl. n° 338-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96 relatives au marché aux puces extérieur;
26. Avis de motion - Règlement n° 339-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village n° 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96 (haltes-répits et encan);
27. Adoption du 2^e projet de règl. n° 339-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village n° 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96 (haltes-répits et encan);
28. Demande de dérogation mineure n° 2016-016 (lot 5 949 589) : 370, rue des Loisirs
 - Régulariser l'implantation d'un bâtiment principal érigé à 7,52 mètres de la ligne avant;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 001-2017

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

29. Centre Pierre-Dalcourt - Tirage des salles pour la période des fêtes 2017-2018;
30. Renouvellement d'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal (359,26 \$ avant taxes);
31. Surveillance des gymnases octroyée à M^{me} Nathalie Leblanc et M. Simon Ducharme;
32. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

002-2017

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 5, 12 et 14 décembre 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

003-2017

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 868 720,39 \$ (chèques n^{os} 25 553 à 25 707) et les salaires de 116 364,34 \$ du mois de décembre 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

004-2017

Assurance - Prime 2017

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de déboursier une somme de 111 565,00 \$ pour couvrir le paiement demandé par Groupe Ultima inc. relatif à la police d'assurance souscrite auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

005-2017**Taux de taxation****- Règlements d'emprunt**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'établir les taux de taxes 2017 des règlements d'emprunt touchant certains secteurs de la façon suivante :

Description	Règl. n°		Assiette tx	Taux Tx	Montant à recevoir
Aménagement du puits (76 % usager)	572-96	U	1666	11,380000	18 959
Infras rue de l'Étang	287-2014	F	590,09	23,420563	13 820
Infras Saint-Martin, art. 7	279-2013	É	10 997 900	0,000081	890
Infras Les Vallons	281-2013	F	1018,58	20,742337	21 750
Infras Ste-Marguerite/Barrette, art. 5	275-2013	F	401,81	6,230695	2 504
Infras Ste-Marguerite/Barrette, art. 6	275-2013	S	35 179	0,012127	427
Infras Ste-Marguerite/Barrette, art. 7	275-2013	É	5 109 800	0,000043	220
Infras Ste-Marguerite/Barrette, art. 11	275-2013	F	115,65	2,599655	301
Source Beaulieu	096-03 124-04 192-08	U	1986	51,046223	101 377
Aqueduc parc industriel (Beaudry/Richard) 40 %	570-96	S	202 386	0,001317	267
Aqueduc parc industriel (Beaudry/Richard) 60 %	570-96	S	202 386	0,001976	400
Henri-L.-Chevrette, art. 6	174-2007	S	215 333,65	0,042005	9 045
Henri-L.-Chevrette, art. 7	174-2007	S	43 198,20	0,015140	654
Rue Crépeau/Principale, art. 5	207-2009	F	457,08	2,722490	1 244
Rue Crépeau/Principale, art. 6	207-2009	S	6 345,40	0,001998	13
Rue Crépeau/Principale, art. 7	207-2009	E	4 701 200	0,000021	99
Infras-rue (sanitaire) (art. 8) (desservis)	207-2009 275-2013	U	830	3,749398	3 112
Infra-rue (aqueduc) (art. 9) (desservis)	207-2009 275-2013 279-2013	U	1999	6,696348	13 386
Reine-Lafortune	252-2012	F	769,86	51,577235	39 707
Aqueduc Belleville/réseau 81,63 %	226-2010 228-2010	F	1633,82	2,642537	4 317
Aqueduc Belleville Source	229-2010	F	1671,62	4,712488	7 877

À l'ensemble :

Aménagement du puits 1/95 (24 % ensemble)	572-96	É	626 903 000	0,000010	6 269
---	--------	---	-------------	----------	-------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**006-2017**
**Adoption Règl. n° 340-2017
sur la tarification des
services municipaux**
CONSIDÉRANT

l'avis de motion donné par la résolution n° 423-2016 lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE

tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement numéro 340-2017 ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux soit adopté, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

007-2017

Québec Municipal
- Adhésion 2017

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Québec Municipal en autorisant une dépense de 750,00 \$ avant taxes afin de garder l'accès Internet en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

008-2017

Chambre de commerce
- Adhésion 2017

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de payer 196,00 \$ avant taxes pour renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

009-2017

Chambre de commerce
- Pages mun. / *Le Valois*

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser une dépense de 2 706,00 \$ avant taxes pour 6 parutions de 2 pages municipales dans la revue *Le Valois* de la Chambre de commerce en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

010-2017

Bureau d'accueil
touristique (BAT)
- Contribution financière

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 5 000,00 \$ pour le fonctionnement du Bureau d'accueil touristique situé dans les locaux de la Chambre de commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

011-2017

FQM - Adhésion 2017

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) pour l'année 2017, au coût de 3 926,98 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

012-2017

OMH

- Nominations au C. A.

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de nommer M. Marcel Dubeau, M^{me} Lise Beaudoin et M. Pierre Lépicier représentants de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois, pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

013-2017

OMH

- Approbation budget 2017

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'accepter le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félix-de-Valois prévoyant un déficit de **43 315 \$** dont la Municipalité contribuera pour 10 %, soit pour un montant de **4 331 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

014-2017

ACSIQ - Adhésions 2017

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de renouveler l'adhésion de M. Pierre Beaudin et son adjoint à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2017 en déboursant 250 \$ avant taxes pour chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

015-2017

Limite de vitesse près
du restaurant Benny

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire la limite de vitesse à **70 km/h** sur la route 131, à partir du **rang Frédéric** à Saint-Félix-de-Valois jusqu'à la zone de 50 km/h près du Métro, afin d'éviter de nombreux accidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

016-2017

CARA - Adhésion 2017

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de payer un montant de 200,00 \$ à la CARA représentant le coût de la cotisation annuelle 2017 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

017-2017

Eau potable

- Audit quinquennal
de l'installation

-Mandat Beaudoin Hurens

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que la firme Beaudoin Hurens inc. soit mandatée à produire une attestation conformément à l'article 53.2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) portant sur le respect des articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 9.1 et 22 de ce même règlement. Plus précisément, le mandat (dossier n° TP-IN08.31-2016) consiste à :

Article	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1.0	RÉSEAU D'AQUEDUC FÉLIX				
1.1	AUDIT QUINQUENNAL				
1.1.1	Vérifier la caractérisation de la source d'eau brute.	Forfait	1	1 500 \$	1 500 \$
1.1.2	Décrire les composantes du système de traitement ainsi que leur mode d'opération et de suivi.	Forfait	1	1 400 \$	1 400 \$
1.1.3	Évaluer la tenue du registre d'opération ou le logiciel de calcul en continu conformément aux obligations de l'article 22 du RQEP.	Forfait	1	2 900 \$	2 900 \$
1.1.4	Évaluer l'efficacité des équipements de traitement conformément aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9 et 9.1 du RQEP lorsque cela s'applique.	Forfait	1	1 300 \$	1 300 \$
1.1.5	Formuler des recommandations sur tous les items de l'audit ayant la mention « non » au tableau synthèse de l'annexe III du « Guide de réalisation de l'audit quinquennal d'une installation de production d'eau potable ».	Forfait	1	1 500 \$	1 500 \$
1.1.6	Produire une attestation faisant état des différentes étapes de l'audit et qui comprend un résumé des principaux constats et recommandations, le cas échéant.	Forfait	1	1 200 \$	1 200 \$
NOTE :	Le présent audit quinquennal doit être réalisé conformément au « Guide de réalisation de l'audit quinquennal d'une installation de production d'eau potable ».				
	Sous-total – Réseau d'aqueduc Félix				9 800 \$
	RÉSUMÉ				
1.0	Réseau d'aqueduc Félix				9 800 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

018-2017

CPEM

- Représentante et substitut

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de nommer M^{me} Audrey Boisjoly, élue municipale, à titre de représentante de la Municipalité au Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) et M. Sylvain Trudel à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**019-2017**

Programme

CHANGÉZ D'AIR! 2.0

Participation 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QUE

le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 019-2017

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois *CHANGEZ P'AIR! 2.0* a connu un succès impressionnant;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois *CHANGEZ P'AIR! 2.0* pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

CONSIDÉRANT QUE qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme *CHANGEZ P'AIR! 2.0*;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

CONSIDÉRANT QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

CONSIDÉRANT QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme *CHANGEZ P'AIR! 2.0*;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme *CHANGEZ P'AIR! 2.0* et qu'elle doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

CONSIDÉRANT QUE le programme sera relancé en 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois *CHANGEZ P'AIR! 2.0*, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés par année sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 1500,00 \$/année, pris à même le compte de dons et subventions n° 02 701 20 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

020-2017

Ass. québécoise d'urbanisme
- Adhésion 2017

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de défrayer 495,00 \$ avant taxes afin de renouveler l'adhésion collective des membres du comité consultatif d'urbanisme à l'Association québécoise d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

021-2017

COMBEQ - Adhésions 2017

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de défrayer le coût de trois cotisations pour l'année 2017 à la COMBEQ, soit 350 \$, 225 \$ et 140 \$ avant taxes, afin d'y inscrire comme membres M^{me} Marine Revol, M^{me} Joanie Robillard et M. Mario Lane, respectivement urbaniste, inspectrice et inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

022-2017

Adoption du
Règlement n° 337-2016
- Amendement au
plan d'urbanisme, tracé
voie de circulation projetée

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement numéro 337-2016 ayant pour effet d'amender le Règlement numéro 490-90 constituant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois Paroisse soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, sans modification, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

023-2017

Avis de motion
Règlement n° 338-2016
- Modif. dispositions spécifiques
du Règl. zonage 574-96,
marché aux puces extérieur

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96 relatives au marché aux puces extérieur.

024-2017

Adoption du 2^e projet de règlement n° 338-2016
- Modif. dispositions spécifiques du Règl. zonage 574-96, marché aux puces extérieur

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet de règlement numéro 338-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96 relatives au marché aux puces extérieur, sans modification;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 338-2016 soit adopté sans modification.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 338-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

025-2017

Avis de motion
Règlement n° 339-2016
- Modif. dispositions spécifiques du Règl. zonage 390-97 et du Règl. zonage 574-96 pour haltes-répits et encan

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village numéro 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96 afin de permettre les haltes-répits sur l'ensemble du territoire de Saint-Félix-de-Valois et l'usage « encan » dans la zone Co5-1.

026-2017

Adoption du 2^e projet de règlement n° 339-2016
- Modif. dispositions spécifiques du Règl. zonage 390-97 et du Règl. zonage 574-96 pour haltes-répits et encan

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet de règlement numéro 339-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village numéro 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96, sans modification;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 339-2016 soit adopté sans modification.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 339-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

027-2017

Dérogation mineure n° 2016-016 :
370, rue des Loisirs

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal (résidence) érigé en partie à l'intérieur de la marge de recul du terrain;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 027-2017

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 054-CCU-2016) et régulariser l'implantation dudit bâtiment principal (résidence) à 7,52 mètres de la ligne avant du terrain, telle qu'elle est montrée sur le certificat de localisation réalisé le 30 novembre 2016 par M. Daniel Brodeur, arpenteur-géomètre, dossier 426, minute 7562. Ce certificat est déposé au dossier matricule n° 0913-86-6880.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 29

**Centre Pierre-Dalcourt
- Tirage des salles pour
les fêtes 2017-2018**

Suite au tirage effectué par M. Sylvain Trudel concernant la location de la salle au centre Pierre-Dalcourt le 1^{er} janvier 2018, le sort a favorisé l'enveloppe de M^{me} Carole Croisetière.

Pour les 24, 25 et 31 décembre 2017, la salle demeure disponible au premier qui en fera la demande.

028-2017

**Association québécoise
du loisir municipal
- Adhésion 2017**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de déboursier un montant de 359,26 \$ avant taxes représentant le paiement de la cotisation annuelle 2017 à l'Association québécoise du loisir municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

029-2017

**Surveillance gymnases
- Janvier à avril 2017**

CONSIDÉRANT QUE la tâche de surveillant des gymnases doit être comblée pour les mois de janvier à avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'attribuer la surveillance des gymnases à M^{me} Nathalie Leblanc et M. Simon Ducharme, selon les termes suivants :

1. le contrat débute dans la semaine du 15 janvier 2017;
2. le contrat se terminera approximativement le 13 avril 2017;
3. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
4. la Municipalité versera 11,00 \$ pour chaque heure de surveillance effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

030-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 30 la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».